

ABONNEMENT.

Un an	36 fr.
Six mois	18
Trois mois	9
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A LA GENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

19 Mai 1882.

LES BIENS DES CONGRÉGATIONS A LA CHAMBRE.

Le parti révolutionnaire, ayant pour interprète M. Jules Roche, est venu proposer à la Chambre de s'emparer des biens des congrégations religieuses, des fabriques, des séminaires et des consistoires. Il a dressé un alléchant tableau de la valeur de ces biens. Il a adroitement fait miroiter les millions devant les yeux éblouis de ses collègues. Puis, il leur a dit :

« Voulez-vous que tout cela soit à nous ? »
Les collègues ont répondu que la proposition méritait d'être sérieusement examinée.

Mais ce que l'on vous propose, c'est un vol ! s'est écrié M^r Freppel.

La propriété collective, dit-il, existe en vertu de la loi, elle est tout aussi respectable que la propriété privée.

Si vous supprimez la propriété des congrégations, il n'y a pas de raison pour que vous ne supprimiez pas demain la propriété d'une usine où travaillent de nombreux ouvriers.

La première Révolution confisqua les biens d'Eglise ; ce fut un forfait qui ne lui profita guère, car ces biens furent vendus à vil prix ; la troisième République recommence l'œuvre d'iniquité, elle n'a pas même la pudeur, en expropriant les congrégations et les paroisses, d'accorder à ses victimes l'indemnité que sa devancière n'osa pas refuser. M. Jules Roche... encore un qui s'appelle Jules.... Le nombre des républicains ornés de ce prénom *caésarien* est vraiment prodigieux ! — M. Jules Roche accorde pour toute indemnité à ses victimes une année des revenus de leurs biens, et la libre disposition de leurs meubles. C'est se mo-

quer. M. Jules Roche, qui est neveu d'évêque et qui a été élevé par des Basiliens, sait parfaitement que les meubles d'un moine sont d'une simplicité primitive.

M. Jules Roche essaie de prouver que les congrégations sont riches à millions, et il expose des chiffres fantastiques.

Quoi, reprend vivement M^r Freppel, vous volez les gens parce qu'ils sont riches : cette doctrine était celle de Cartouche et de Mandrin !

Bravo, Monseigneur !

Nommez les choses par leur nom, appelez un chat un chat, et les républicains des voleurs. La France honnête battra des mains. Il y a trop longtemps qu'on la berne avec des circonlocutions parlementaires et des fadaïses conciliantes. La spoliation des biens de l'Eglise est un vol, vous l'avez dit en toutes lettres et vous avez bien fait.

L'Eglise n'en sera pas volée davantage et la France saura que l'acte commis est un vol. Si les équivoques avaient toujours été dissipées avec cette énergie nettelé, nous ne serions pas tombés si bas.

Cartouche, Mandrin, vol, ces mots ont offensé la délicate susceptibilité de nos honnêtes républicains. Eux, être capables de voler ! Jamais. Il s'agissait tout simplement de « séculariser » les biens de l'Eglise.

Saisissez-vous la nuance ? Elle est essentielle. Pour ne l'avoir pas distinguée, M^r Freppel s'est vu menacer d'un rappel à l'ordre.

Il faudra ainsi corriger le dictionnaire : « Séculariser (anciennement voler) : Prendre furtivement ou par la force le bien d'autrui pour se l'approprier. »

En attendant, le mot voler doit être sévèrement banni du langage parlementaire.

Donc, M. Jules Roche propose de séculariser les biens des congrégations religieuses, des fabriques, des séminaires et des consistoires qui devront revenir à la nation.

« Les valeurs mobilières et les objets immobiliers » des fabriques, c'est-à-dire les ornements d'église, les vases sacrés, les ciboires, les autels, les chaises, etc., « seront vendus dans le délai de six mois, et

le produit versé dans la caisse des écoles ».

Après le crochetage et l'effraction, c'est dans la logique de l'honnêteté républicaine.

M^r Freppel a rappelé les souvenirs sanglants de 93 ; il a prêté avec une assurance trop justifiée qu'après les violences contre les biens viendraient les violences contre les personnes.

Que pense le gouvernement ? demande M^r Freppel dans un troisième discours. Le gouvernement avait prévu cette question embarrassante, et quand la proposition Roche avait apparu, les ministres avaient disparu. L'un après l'autre, ils avaient quitté la Chambre à la file indienne ; ils n'avaient laissé sur le banc du gouvernement que le petit Goblet. Il est si petit ! Ses collègues pensaient qu'on ne le verrait pas. M^r Freppel l'aperçut cependant, et il l'interpella comme nous venons de le dire.

Le petit Goblet frétille sur son banc, il aurait bien voulu se glisser dessous, mais d'une main vigoureuse l'évêque d'Angers le souleva, le tint suspendu par les cheveux, comme jadis l'ange enlevait le prophète Habacuc ; Expliquez-vous ! la chose en vaut la peine.

Il fallait voir les contorsions du pauvre diable de ministre. Il balbutia d'une voix faible : Le cabinet n'a pas à se prononcer, je n'ai pas à apprécier, je n'ai pas à juger, je n'approuve pas, je ne sais pas ; sécularisation, suppression du Concordat, choses graves, renvoyez à la commission qui examinera, je combattrai, mais lâchez-moi.

M^r Freppel le lâche de dégoût et se retournant vers la Chambre : Vous appelez cela un gouvernement ! Le ministère laisse créer une agitation autour des projets les plus funestes à l'administration du pays et à son honneur, il sait combien ces projets sont détestables, mais il n'ose pas les désapprouver, il n'ose pas les combattre avant qu'ils aient pris racine dans les esprits. Suivant le mot de M. de Fréycinet, le gouvernement commence par céder au torrent afin de l'endiguer plus tard. Mais plus tard, le torrent aura débordé, le pays sera inondé, et

le gouvernement ne sera plus qu'une épave s'en allant à la dérive.

La proposition Roche a été prise en considération par 289 voix contre 139. Tout ce que les républicains modérés ont pu obtenir, c'est qu'elle ne fût pas renvoyée à une commission spéciale, mais à la commission du Concordat.

Chronique générale.

La commission du Concordat manifeste, dit-on, l'intention de scinder la proposition Jules Roche dont elle a été saisie par la Chambre. Elle renverrait à l'examen de la commission des associations la partie de la proposition qui a trait à la confiscation des biens des congrégations, des fabriques, des séminaires et consistoires, et elle retiendrait la partie relative à la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Il n'est pas inutile de faire observer que la Chambre a refusé d'opérer cette disjonction, malgré les pressantes sollicitations de MM. Roche, Lockroy, Pelletan et Waldeck-Rousseau.

L'attitude des évêques à l'égard de la loi sur l'enseignement primaire a le privilège de fort mécontenter nos gouvernants, qui prétendent vouloir mettre un terme aux lettres pastorales sur cette question. Le ministre des cultes a donné connaissance d'une circulaire qu'il va adresser à tous les évêques, pour les engager « à cesser d'exciter les mauvaises passions contre les lois votées par les représentants du pays ».

Le Président de la République remettra demain matin la barrette au nouveau cardinal français, M^r Lavignerie, archevêque d'Alger.

Le conseil municipal de Lyon vient de

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE CONGÉ DU CAPITAINE

Par Edouard GRIMBLOT.

XIX

AUDACE.

(Suite.)

— Parfait, parfait, dit le commandant à Deris. Eh parbleu ! je ne connais que cela. Je n'étais qu'un petit sous-officier lorsque j'ai entendu parler de votre noble et généreuse conduite vis-à-vis de mon malheureux capitaine... Deris baissa les yeux et donna à son visage une expression de tristesse profonde.

— Ah ! vous voulez parler de mon pauvre Montméral, dit-il. Hélas ! je n'ai pu prévenir l'horrible catastrophe, et le peu que j'ai fait ne l'a pas sauvé.

— Et tenez, ajouta-t-il, j'ai bien souvent pensé, en commentant la disparition étrange de Landry, le cousin de la malheureuse Jeanne Montméral, — malgré lui Deris frissonnait en prononçant ce nom, — mais son interlocuteur ne pouvait attribuer cette émotion qu'à la tristesse des souvenirs. — j'ai bien souvent pensé que ce Landry avait volé son parent et que René Montméral s'était puni d'une faute qu'il n'avait point commise.

— Ah ! monsieur, comme son fils serait heureux de vous entendre parler ainsi.

Deris feignit l'étonnement.

— Connaissez-vous donc ce fils ? dit-il.

— Oui, certes, vous ne tarderez pas à le connaître aussi, car il est venu plusieurs fois en Algérie pour vous chercher et il y est en ce moment.

— Je ne m'étais pas trompé, se dit Deris, il était temps !

Mais le commandant suivait sa pensée :

— Vous soupçonnez ce Landry qu'on n'a jamais revu, dit-il enfin, mais ne croyez-vous pas qu'il ait eu des complices ?

Deris fronça les sourcils et regarda fixement le commandant.

— Oui, continua celui-ci, l'homme que vous m'avez envoyé hier m'a étrangement rappelé le maître du tripot où René Montméral a été dépouillé. Dam ! que voulez-vous, on est jeune ! J'avoue que j'ai été quelquefois, jadis, dans son antre, et je jurerais que c'est lui. D'ailleurs, le coquin s'est sauvé à toutes jambes quand j'ai prononcé son nom, ce qui n'indique pas une conscience bien nette. Vous avez peut-être tort d'employer ce drôle.

Maxime vit que le commandant ne songeait nullement à porter ses soupçons sur lui et reprit toute son audace.

— C'est précisément parce que des pensées et

des souvenirs identiques aux vôtres me sont venus, dit-il, que j'ai tenu à me servir de cet homme, si mauvaise que soit sa mine. Je cherchais un Coulougli pour suppléer au petit nombre de mes gens. On m'a amené celui-là. J'ai cru, comme vous, le reconnaître, et j'ai voulu le garder près de moi pour pouvoir à l'occasion le faire parler de gré ou de force. Mais, depuis hier, il n'a pas reparu et je m'explique maintenant pourquoi.

Si le commandant avait pu avoir un soupçon quelconque, l'assurance de Deris, le soin qu'il prenait d'aller au-devant de toutes les questions, et ses réponses d'ailleurs très-plausibles le lui eussent enlevé.

Il changea lui-même le sujet de la conversation.

— C'est assez parler des autres, dit-il ; je serais bien heureux si vous pouvez aider le fils de mon ancien capitaine dans les recherches qu'il poursuit d'après ce que j'ai pu comprendre, et, si vous le permettez, je vais le faire avertir de votre présence.

Deris s'inclina en signe d'assentiment.

— Mais en attendant, reprit le commandant, nous allons nous occuper de vous et de votre fils. Sa bonne physionomie m'avait déjà intéressé à lui, je sais aujourd'hui que j'ai affaire à un compatriote et mon intérêt redouble.

Deris remercia et tendit au commandant une main que celui-ci serra chaleureusement.

On n'eût point facilement convaincu maintenant le brave officier que le senor Antonio Rusicada n'était point le plus fidèle des amis.

Mais Deris tenait à jouer sa comédie jusqu'au bout.

— Voulez-vous accompagner mon fils dans sa translation à la prison d'Oran, dit-il, je me vois contraint de partir immédiatement, mais si vous le permettez, pendant que vous faites demander mon cher enfant, je m'en vais écrire un mot à M. Montméral, lui laisser mon adresse, et je compte sur votre obligeance pour la lui faire tenir.

— Comment donc, mon cher ami, s'écria le commandant, à votre aise.

Et il ouvrit à Deris la porte de sa chambre, tandis que lui-même sortait pour faire appeler le condamné.

C'est à ce moment que parut Montméral, et, de la chambre de l'officier, Deris put suivre les quelques paroles qui s'échangeaient entre les deux hommes.

Il se croyait donc prêt à tout événement.

Cependant, le premier regard qu'il jeta sur le groupe qui occupait alors le carré lui montra Montméral à côté de son fils.

Si maître de lui-même qu'il fût, ce rapprochement fit passer un frisson dans ses veines.

A sa vue, Montméral s'était redressé de toute sa hauteur.

décider l'enlèvement des emblèmes religieux dans toutes les écoles et leur remplacement par des bustes de la Marianne.

L'ENQUÊTE SCOLAIRE.

Un lecteur du *Journal d'Agen*, ouvrier menuisier, écrit pour signaler le fait suivant :

Son fils fréquente l'école congréganiste. Il y a quelques jours le père reçut une lettre, dans laquelle on lui promettait, pour son enfant, une bonne place, s'il voulait le mettre à l'école laïque. L'auteur de cette lettre ajoutait : « Vous pourriez avoir l'air de descendre pour lui un congé de quelques jours à l'école congréganiste et l'envoyer à la laïque. »

Cette proposition a été énergiquement repoussée.

Que dire de cette hypocrisie conseillée au père de famille pour retirer son enfant de l'école congréganiste, où il est très-bien ? L'auteur de la lettre s'aperçoit qu'il conseille une mauvaise action, et, pour la dissimuler, il y voudrait ajouter une lâcheté.

L'Allemagne fait de constants efforts pour détourner de la France, au moyen de ses chemins de fer, le grand mouvement des échanges commerciaux avec l'Orient.

Nous ne pouvons conjurer ce péril qu'en établissant des communications directes par voie ferrée entre la France et l'Angleterre.

Deux projets ont été proposés, comme on sait : 1° le tunnel dont les travaux d'explorations (galerie d'essai), exécutés en octobre dernier, n'ont pu être repris et ne paraissent pas devoir reprendre ; 2° le chemin à ciel ouvert.

C'est donc sur ce dernier que se porte maintenant la plus vive attention, et nous apprenons qu'une pétition doit être adressée à la Chambre des députés en faveur de ce projet.

Les pétitionnaires solliciteraient de la Chambre un million de francs pour l'exécution immédiate des travaux préparatoires.

Une correspondance du Caire nous annonce un fait que les dépêches *Havas* ne nous ont pas signalé, c'est l'écrasement d'un corps de troupes égyptiennes sur les frontières du Soudan. Cet empire, conquis par Méhémet-Ali, serait aujourd'hui perdu pour l'Égypte et retomberait dans la barbarie.

LA MORT DU PRINCE IMPÉRIAL.

Le mois dernier, quelques journaux ont reproduit une dépêche de San-Francisco annonçant le décès d'un communard qui, à son lit de mort, aurait déclaré qu'il avait tué le Prince Impérial dans le Zoulouland.

Le *Weekly Chronicle* de San-Francisco, daté

du 29 avril dernier, publie tout au long cette étrange histoire. Le *Figaro* en a publié un résumé, qui est encore fort long.

Il en résulte que le communard en question, connu sous le nom de Philippe Berre, fut chargé d'assassiner le Prince impérial. Il partit avec deux associés, Jean Tonnelet et Nicolas Valouski. Arrivés en Afrique, ils se firent admettre dans l'armée anglaise, puis s'abouchèrent avec un indigène employé comme espion et qui était l'ennemi personnel du lieutenant Carrey. Sous prétexte de tirer vengeance de celui-ci, l'indigène accepta de lui tendre un piège en compagnie des trois assassins, qui eux devaient profiter de l'occasion pour tuer le Prince. C'est ce qui eut lieu, en effet, si l'on en croit le récit du *Weekly Chronicle*. Mais le récit est contestable et contesté.

Dans une lettre adressée au *Figaro*, M. H. de Bassano déclare que l'assassinat du Prince n'est absolument qu'une légende :

« Permettez-moi, dit M. de Bassano, de vous rappeler que j'ai eu l'honneur d'accompagner Sa Majesté l'Impératrice dans son douloureux pèlerinage en Zoulouland, que j'ai été témoin de l'interrogatoire que le général sir Evelyn Wood a fait subir à dix-huit Zoulous qui faisaient partie de la troupe contre laquelle a si vaillamment combattu le Prince impérial, et que plusieurs ont reconnu devant moi l'avoir frappé. »

Quoi qu'il en soit, à la lecture de l'étrange article du journal américain, M. A. Duruy, ami du Prince, n'a pu maîtriser l'indignation généreuse que lui a fait éprouver le récit tranquille de l'infamie dont se vantent les anciens réfugiés, et lundi, dans l'après-midi, il se rendait aux bureaux de la *Bataille*, et faisait remettre à M. Lissagaray la lettre suivante :

« Monsieur,

« J'ai la conviction que vous mentez impudemment, lorsque vous revendiquez, pour vos amis et pour vous-même, le monstrueux honneur d'avoir perpétré la mort du Prince impérial. Le Prince impérial n'a pas été frappé par vos mains scélérates : il est mort, face à l'ennemi dans une lutte héroïque, abandonné de ceux qui avaient charge de le défendre.

« Mais, le fait seul de se vanter d'un pareil forfait, équivaut à l'avoir commis, et puisqu'il n'y a plus de justice en France pour de lâches coquins comme vous, je tiens à vous jeter à la face l'expression de profond mépris et de dégoût avec laquelle je suis, Monsieur, tout à votre disposition.

« Albert DURUY. »

A cette épître, M. Lissagaray a répondu par des billevesées d'un goût douteux.

S'il croit mettre ainsi les honnêtes gens de son côté, nous estimons qu'il se trompe.

Ajoutons que le *Figaro*, après avoir télégraphié à San-Francisco pour demander quelle était la valeur de la prétendue révélation du *Weekly Chronicle*, a reçu la dépêche suivante :

« *Figaro*. PARIS, FRANCE.
» *Paris de San-Francisco*, 162, 46,
V. B. R.
» Article de *Weekly Chronicle* était de pure fantaisie. — Daniel LEVY. »

ÉTRANGER

RUSSIE. — Le général Skobelev a repris le commandement du 4^e corps d'armée à Minsk qui lui avait été enlevé précédemment comme mesure disciplinaire pour ses discours politiques à l'étranger.

ESPAGNE. — On mande de Barcelone à la *Presse* : « Dès qu'ils ont appris le vote définitif du traité franco-espagnol, un grand nombre de négociants et d'industriels ont attaché de longs crêpes à leurs balcons avec un écriteau sur lequel on lit : *L'industrie est morte.* »

LA QUESTION ÉGYPTIENNE.

Londres, 17 mai.

Demain, les membres du parti irlandais doivent se réunir sous la présidence de M. Parnell, afin de décider des mesures à prendre en présence du nouveau projet du gouvernement pour la répression des crimes en Irlande.

Dublin, 17 mai.

Les chefs de la Ligue agraire se proposent de se réunir à Paris, afin de discuter la situation actuelle des affaires.

M. Davitt est parti pour Paris où il va s'entendre avec M. Egan. On assure que M. Dillon et les autres députés irlandais le suivront prochainement.

Constantinople, 17 mai.

M. de Noailles, ambassadeur de France, et lord Dufferin, ambassadeur d'Angleterre, ont annoncé verbalement et en termes identiques au ministre des affaires étrangères que la France et l'Angleterre ont décidé d'envoyer leurs escadres combinées en Égypte.

La *Réforme* annonce, d'après une dépêche d'Alexandrie, que la Turquie doit envoyer dans les eaux égyptiennes, non pas deux vaisseaux, mais bien quatre.

La Porte est encouragée dans cette voie par M. de Bismark, qui s'est déjà chargé de faire connaître à la France cette résolution du Divan, et qui, depuis longtemps, pousse la Turquie à intervenir en Égypte et peut-être aussi dans tout le nord de l'Afrique.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 17 mai.

La liquidation étant achevée, le marché prend une allure moins vive, les achats sont encore bien timides, mais la tendance actuelle prouve que l'épargne vient aux affaires, et qu'elle ne s'engage qu'après avoir mûrement réfléchi.

Les rentes françaises sont lourdes : le 3 0/0 cote 83.85 et 83.80 ; sur l'amortissable, on fait 84 et 84.02 ; le 5 0/0, de 117.02 1/2, descend à 116.95 pour reprendre à 117.

De tous les fonds internationaux, ce sont encore

les valeurs ottomanes qui ont les faveurs de la spéculation.

Les titres du Crédit Foncier de France ont très-fermé aux environs de 1.860. Cette valeur prend chaque jour place dans les portefeuilles de tous les capitalistes qui apprécient l'excellente sécurité qu'elle offre comme placement.

La Foncière de France et d'Algérie reste à 502.50.

Nous ne cessons de répéter ce que nous avons déjà dit à propos des attaques injustes dirigées contre la Société Française Financière a été l'objet d'un recul important des cours n'aura aucune conséquence grave. C'est aux actionnaires à attendre une reprise qui n'est pas douteuse.

On tient la Générale à 650. Le développement des prêts a rendu nécessaire l'émission des nouvelles obligations que le Crédit Foncier égyptien désire placer en France pour créer une clientèle. Le montant total des obligations émises par le Crédit Foncier égyptien, depuis les 60.000 obligations de la présente émission, s'élève seulement à 50 millions de francs.

Le Crédit de France est de plus en plus l'objet de l'attention générale, les projets élaborés par le conseil en vue d'un relèvement de la société paraissent être bientôt soumis aux actionnaires.

L'activité des demandes ne se ralentit pas, les prix sont des plus avantageux à 580, c'est un bon lieu à mettre en portefeuille.

Nos chemins sont faibles : Lyon, 1.690 ; Orléans, 1.290.

Chronique Locale et de l'Ouest.

SUCCÈS DES POMPIERS DE SAUMUR AU CONCOURS DE NANTES.

Une dépêche nous informe que le défilé des pompiers de Saumur a remporté hier jeudi, au concours de Nantes, un premier prix, une médaille d'argent et une médaille de vermeil.

Les vainqueurs arriveront à Saumur le soir à 4 heures 1/2. La compagnie se réunira sur la place de la Gare pour le soir.

La musique municipale de Saumur tirera demain soir, à 7 heures 45, pour prendre part au concours musical de Nantes.

La fanfare des pontonniers.

La fanfare du 2^e régiment de pontonniers, en ce moment à Saumur, se fera entendre ce soir vendredi, à 7 heures, dans le Square du théâtre.

Voici le programme des morceaux qui seront exécutés :

1. *Martin-Martine*, allegro militaire. — Cavatine.
2. *Sérénade espagnole*. — O. M.
3. *Kermesse au bois*, fantaisie champêtre. — X.
4. *La Tulipe*, mazurka. — Capon.
5. *Cavatine pour piston*. — Rosini.
6. *Le Cri-Cri d'Amanda*, polka chantée.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Prise en considération de la proposition de loi de M. Jules Roche, tendant à la nationalisation des biens des congrégations.

Son œil flamboyant de haine couvrait du père au fils, et Deris y lut des menaces horribles. Instinctivement, il fit un pas pour se placer entre José et Montmériail.

Ce misérable était bon père !

Le mouvement involontaire de Deris n'échappa point au capitaine. La pensée qui lui était venue pendant le récit de Djemmaah, et que sa générosité corroborée par le premier aspect de José lui avait fait écarter, étreignit son esprit avec plus de force.

— Voilà où il faut frapper, se dit-il.

Cette scène muette, mais si grosse de colères, avait complètement échappé au brave commandant.

— Mon cher Montmériail, dit-il, voici M. Antonio Rusicada que vous désirez voir.

Deris avait repris toute sa puissance sur lui-même.

— Ah ! monsieur est Jean Montmériail, le fils de mon pauvre René ? fit-il en s'avançant vers le capitaine, mais sans oser cependant lui tendre la main. J'ai beaucoup connu votre père, monsieur, et j'ai regretté vivement que les considérations de famille aient d'intérêt qui m'ont contraint de porter le nom de ma femme aient longtemps rendu vos recherches infructueuses, s'il est vrai toutefois, comme me l'a dit le commandant, que vous n'ayiez fait l'honneur de me chercher...
Montmériail se taisait.

L'audace de Deris, le soin qu'il avait pris d'aller au-devant de sa curiosité, avaient dérangé tous ses calculs.

Il avait perdu l'espoir de s'aider des autres pour démasquer l'assassin, et pendant que Deris parlait, un nouveau plan se formait dans son esprit.

Cependant il lui fallait répondre. Le vieux commandant et José semblaient surpris du silence par lequel il accueillait les paroles affectueuses de Deris.

Notre pauvre capitaine était un mauvais diplomate, et les premières paroles qu'il put prononcer semblèrent lui déchirer la gorge.

Cependant sa volonté fut plus forte et calma le tremblement de colère qui l'agitait.

— Oui, monsieur, dit-il, je vous ai cherché longtemps. Le fils de René Montmériail et de Jeanne Landry a contracté vis-à-vis de vous une dette dont il tenait, dont il tient plus que jamais à s'acquitter.

Deris avait pâli. Il comprenait fort bien le sens caché sous les paroles de Montmériail.

— Allons, Pierre Landry a parlé, se dit-il. Mais qu'importe !

Et il répondit à Montmériail comme s'il eût pris au pied de la lettre sa reconnaissance :

— Oh ! monsieur, je vous en prie, ne parlons pas de cela.

— Pardon, monsieur, reprit Montmériail, je me

réserve de payer bientôt cette dette en son entier, capital et intérêts, et j'ai l'honneur de vous revoir. Mais je vous serai obligé de me tirer en ce moment d'une inquiétude. Un de mes soldats, qui m'a accompagné en Algérie, a disparu hier. Je l'avais envoyé à la recherche d'un homme qui est, m'a-t-on dit, à votre service. Pourrais-je vous prier de faire venir cet homme ?

— Ah ! oui, au fait, interrompit le commandant. Vous savez, monsieur Rusicada, c'est ce drôle, cet Assaverte dont nous parlions tout à l'heure.

— Cet homme n'est pas à mon service, monsieur, répondit Deris. Un de mes domestiques l'a chargé, comme je vous l'ai dit, d'un message pour vous. Et il n'est pas revenu.

« Si, continua Deris en s'adressant à Montmériail, votre soldat s'est engagé dans les ruelles à la suite de ce... — comment dites-vous, commandant ? — de cet Assaverte, je crains fort qu'il ne lui soit arrivé malheur, car le coquin est homme à se servir du couteau pour se débarrasser d'un espion. Montmériail frémit.

Deris avait-il donc fait assassiner son pauvre Philoctète ?

— Mais ne pourriez-vous m'aider dans mes recherches ? dit-il.

— Hélas ! monsieur, je ne suis point venu à Alger depuis trente ans et je n'y connais plus personne. D'ailleurs, ajouta-t-il en montrant son

fil, le commandant a dû vous expliquer la situation de mon voyage. J'ai obtenu l'autorisation d'accompagner José Rusicada. Il part dans quelques minutes et ne suis plus maître de mon temps.

— C'est bien, fit Montmériail, au revoir, monsieur, à Nemours !

— A Nemours, répondit Deris. Et les regards des deux hommes se crochèrent comme deux lames d'épée.

On demandait à une veuve :
— Qu'est-ce qui vous a le plus frappé dans le cours de votre existence ?
Elle répondit simplement :
— Mon mari !

Au restaurant :
Un gourmet s'apprête à entamer un morceau roquefort grouillant.
— Arrêtez ! s'écrie un voisin de table, ne mangez pas ce fromage en ma présence !
— Pourquoi ?
L'autre, poliment :
— Je suis membre de la Société protectrice des animaux...

Un bourgeois donne rendez-vous à un habitué de la ville.
— Venez me voir après dîner, nous causerons.
— L'après-dîner ?... Je voudrais vous voir moins vague.

jeunes, des fabriques, des séminaires, des
consistoires et à la séparation de l'Eglise et
de l'Etat (adoptée par 280 voix contre 130).
Ont voté pour: MM. Bury, Maillé (Alexis).
Ont voté contre: MM. le comte de Civrac,
le comte de Maillé, de Soland, le vicomte de
Terves.
N'a pas pris part au vote: M. Benoist.

LA PROPOSITION DE M. JULES ROCHE.

Ce député radical demande la confiscation
pure et simple des biens du clergé tant
meuble que régulier. On prendra tout absolu-
ment, les immeubles et les meubles, les
objets et ornements destinés au culte, les
cloches, les chaires, les bancs, les chaises,
les orgues, les vases sacrés, etc., etc. Tout y
passera, tout sera vendu à l'encan, au pro-
fit des écoles sans Dieu. M. Jules Roche veut
bien, dans un sentiment d'extrême condes-
cendance, laisser aux prêtres, aux moines
et aux religieuses leurs vêtements et leur
linge de corps.... En vérité, c'est aussi gro-
tesque que monstrueux. N'importe, M. Bury
a voté la prise en considération d'une pa-
reille proposition.

Quand viendra, par la suite logique des
événements, une autre proposition — pas
plus radicale, du reste, que la précédente
— tendant à liquider les biens des riches
particuliers, pour les répartir propor-
tionnellement parmi les habitants moins fortunés
de la commune, nous verrons si les sei-
gneurs de Poë ou autres lieux qui siègent à
la Chambre voteront la prise en considé-
ration.

M. Louvet n'a pas survécu longtemps à
M. Louvet.

Retournée à Paris pour surveiller l'exé-
cution de quelques volontés dernières de l'an-
cien ministre et de l'ancien député de Sau-
mur, elle a été frappée, avant-hier, d'une
congestion que les ressources de la médecine
n'ont pu arrêter. En deux jours elle a été en-
levée à l'affection des siens et de ses nom-
breux amis.

Il n'y a que deux mois et demi que la po-
pulation de Saumur s'empressait de rendre
les derniers honneurs à son ex-maire.

Le corps de M. Louvet sera ramené à
Saumur demain samedi. Les obsèques au-
ront lieu à 11 heures, à l'église de Nantilly,
sa paroisse.

Les personnes qui n'auraient pas reçu de
lettre de faire part pour assister au convoi et
à l'enterrement de M. Louvet sont priées de
considérer cet avis comme une invitation.
Le deuil se réunira à l'hôtel Louvet, rue
de Bordeaux.

DEUX INCENDIERS A VILLEBERNIER.

Hier soir, vers 10 heures 1/2, un incendie
s'est déclaré, commune de Villebernier, au-
près du château de Beauvozier, dans une
ferme appartenant à M. Florent Bruneau,
exploitée par le sieur Cornilleau.

Aux cris d'alarme et au son du tocsin, les
derniers amateurs de l'assemblée de Ville-
bernier, qui avait lieu hier, se sont empres-
sés de porter secours.

Malgré la promptitude et le dévouement
dont chacun a fait preuve, on n'a pu sauver
que très-peu de chose, et il ne reste du bâti-
ment incendié que les quatre murailles qui
menacent de tomber.

Cet incendie était à peine éteint que le feu
détailait à 1,500 mètres environ plus loin,
chez le même propriétaire, dans sa maison
d'habitation.

M. Bruneau, à peine remise d'une ma-
ladie récente, n'eut que le temps de se lever
et de prendre quelques vêtements.

Elle sortit en toute hâte et put détacher ses
animaux que le feu menaçait.

Le tocsin a sonné de nouveau; mais il
était minuit, les travailleurs s'étaient retirés,
disséminés au loin; aussi les secours devin-
rent-ils plus difficiles et les pertes sont plus
considérables.

Ces deux incendies successifs, chez le
même propriétaire, laissent à penser qu'ils
sont dus à une vengeance personnelle.

COMMUNE DES ROSIERS.

Concours de Bestiaux du canton Nord-Ouest
de Saumur.

Le lundi de la Pentecôte, 29 mai 1882,
jour de l'Assemblée des Rosiers, aura lieu,
sur la place du Champ-de-Foire de cette lo-
calité, le concours d'animaux domestiques
du canton Nord-Ouest de Saumur.

Un grand nombre de primes seront accor-
dées aux plus beaux bestiaux des races che-
valine, bovine et ovine.

Une subvention de 300 fr. est accordée
par l'Etat, et une subvention de 300 fr. par
le département.

Il y aura, sur le Mail: danses publiques
et mât de cocagne; — de 2 à 4 heures,
concert; — le soir, feu d'artifice tiré par
M. Vincent, artificier à Angers.

Comme les années précédentes, les mar-
chands forains trouveront aide et protection
dans l'administration de la commune.

On lit dans le Courrier d'Angers:

« Un de nos correspondants nous signale
un bruit qu'on fait courir dans les cam-
pagnes. Les parents, dit-on, qui ne pour-
raient envoyer leurs enfants à l'école sans
qu'il en résultât pour eux un préjudice, rece-
vaient de la commune ou du département
une indemnité.

» De cette façon, ajoute-t-on, ce seront les
riches qui supporteront toute la charge de
la nouvelle loi.

» Est-ce assez bien imaginé! Mais nous
avons peine à croire que les populations
puissent ajouter foi à une semblable bourde.

» Assurément les municipalités républi-
caines ne seraient pas fâchées de faire, sous
cette forme, de petites rentes à leurs amis,
mais il n'y a rien de pareil dans la légis-
lation.

» Il faut donc que les habitants de la
campagne le sachent bien: si on les force à
envoyer leurs enfants à l'école, même dans
les moments où ils en auraient le plus grand
besoin pour les travaux des champs, ce
sera sans aucune espèce de compensation. »

M. Grondard, qui a fait la saison théâ-
trale d'hiver comme seconde basse aux théâ-
tres d'Angers et de Saumur, et qui avait été
engagé au Mans au début de la saison d'o-
péra, vient de mourir à Versailles.

CHINON.

Samedi dernier, dans l'après-midi, M.
Libaud, avoué à Chinon, envoyait son do-
mestique, Demois (Antoine), jeune homme
de 18 ans, au bourg de Cinais, porter une
invitation à l'enterrement de l'un des mem-
bres de sa famille. La course faite, au lieu
de revenir chez son maître, Demois, monté
dans une carriole attelée d'un cheval vigou-
reux, eut la mauvaise inspiration de visiter
des amis; il parcourut les communes de
Ligré et Anché, lorsqu'enfin, après de trop
copieuses libations, il songea à rentrer. C'est
alors, qu'oubliant toute prudence et malgré
les conseils qui lui furent donnés sur sa
route, Demois lança son cheval à toute vi-
tesse. A quelques kilomètres de Chinon, il
vint heurter une lourde charrette, chargée
de chaux, appartenant à M. Reverdy, de
Richelieu. Le choc fut si violent que le che-
val et la carriole furent renversés, pendant
que le malheureux Demois était projeté sur
la route à plusieurs mètres de distance,
pour ne plus se relever. Il a expiré quelques
instants après et sans avoir repris connais-
sance. On juge du désespoir des pauvres pa-
rents, qui habitent le hameau de Saint-La-
zare, non loin du lieu de l'accident et chez
lesquels le corps fut de suite transporté.

(Journal de Chinon.)

CHATELLERAULT.

Un bien regrettable accident est arrivé,
vendredi dernier, sur la ligne du chemin de
fer, en face le Margaroux, à quelques cen-
taines de mètres de la gare de Châtelle-
rault.

A 7 heures et quelques minutes du soir,
au moment du croisement des trains de
Tours et Poitiers, l'aiguilleur Guérineau,
voyant passer la dernière voiture du train
qui venait de Poitiers et sortait de la gare,
voulut traverser la voie, lorsqu'il fut violem-
ment tamponné par la locomotive du train
arrivant de Tours et projeté à terre à quatre
ou cinq mètres de là.

Entre autres contusions, il a eu le nez
cassé et il porte à la tête une énorme bles-
sure que lui a faite la galerie de la machine.
Guérineau, qui est marié et père de trois en-
fants, a été transporté à son domicile, à Pif-
foux, où il a reçu les soins empressés de M.
le docteur Raguit. Son état est très-grave.

Coincidence étrange: il succédait à l'ai-
guilleur qui a été tué, non loin de là, il y a
déjà quelque temps.

LES CANTONNIERS.

Savez-vous ce que gagne un cantonnier?
Cela varie de 50 à 65 fr. par mois, selon la
classe. Et savez-vous ce qu'il doit faire pour
ce prix-là? Le nouveau règlement du 20 fé-
vrier 1882 va nous le dire:

Il doit d'abord se pourvoir, à ses frais,
des principaux outils, tels que brouettes,
pelles de fer et de bois, râtaux, cordeaux,
etc. Du 1^{er} mars au 1^{er} septembre, il doit se
trouver sur la route de cinq heures du ma-
tin à sept heures du soir, et, le reste de
l'année, du lever au coucher du soleil. Il a
deux heures pour ses repas, qu'il doit pren-
dre sans quitter la route, où il faut qu'on lui
apporte sa pitance, s'il ne l'a pas lui-même
apportée dans son sac. Ni pluie, ni neige, ni
intempéries quelconques ne sont une cause
d'absence. Tout cantonnier qui ne se trouve
pas à son poste au moment où il devrait y
être, subit une retenue de deux jours de sa-
laire la première fois, et de huit jours de
salaire la deuxième fois; la troisième fois,
il est congédié.

S'il abandonne le service sans avoir pré-
venu son chef quatre jours d'avance, le sa-
laire d'une semaine entière lui est retenu.

Le cantonnier doit aide et assistance aux
voyageurs, en cas d'accidents. Il doit sur-
veiller les conventions de la grande voi-
rie, et avoir l'œil sur les réparations, cons-
tructions, dépôts, anticipations et planta-
tions qui auraient lieu sans autorisation sur
la voie publique.

Quant au travail, il est strictement vérifié
au moyen de feuilles de travail, qui sont
contrôlées et où chacun d'eux rend compte
jour par jour de la quantité de travail qu'il a
faite.

Voilà, n'est-il pas vrai, un métier de galé-
rien, et l'humble salaire mensuel (qu'on ne tou-
che pas toujours exactement, car les mandats
arrivent trop souvent en retard), l'humble sa-
laire mensuel est bien gagné! Est-il besoin
de dire que la plupart du temps ce salaire ne
suffit pas à faire vivre une famille?

Les cantonniers de quelques départe-
ments, voyant qu'on augmente les institu-
teurs, les facteurs ruraux et divers autres
petits fonctionnaires, se sont avisés d'ex-
poser leur triste sort à la Chambre. Un rap-
port a été fait récemment par M. Ringier,
député, sur une pétition des cantonniers du
Var. La pétition a été renvoyée au ministre
des travaux publics; mais le rapporteur
semblait prédire que bien des difficultés
s'opposeraient à ce qu'il fût donné satisfac-
tion à leur juste demande. Contre toute aug-
mentation de fonctionnaires, il y a ce terri-
ble argument: un budget de dépenses de 3
milliards.

Quelques-uns de ces braves gens ont fait
part au XIX^e Siècle d'une idée qui leur est
venue, qui serait peut-être réalisable, et qui
adoucirait leur sort sans qu'il en coûtât
grand-chose à l'Etat.

Puisqu'ils doivent passer toute leurs jour-
nées sur la route, est-ce qu'il n'y aurait pas
moyen de leur abandonner sur les bas-
côtés un bout de terrain où chacun d'eux
pourrait se construire une baraque, une pe-
tite habitation quelconque, et défricher un
jardin? Ou bien, mieux encore, l'Etat
pourrait-il leur faire construire, à peu de
frais, des maisonnettes, comme celles des
gardes-barrières aux passages à niveau des
chemins de fer, et de leur retenir tant par
an pour le loyer? Ces maisonnettes se suc-
cèderaient le long des routes à six kilomètres
de distance l'une de l'autre; et les légumes
du jardin, sans qu'il en coûtât un centime à
l'Etat, seraient d'une grande ressource pour
le cantonnier.

Remarque que, par cette organisation,
on rendrait ainsi service au public, car les
routes deviendraient plus sûres; elles se
trouveraient ainsi gardées durant la nuit,
tandis que maintenant elles ne sont pas
gardées du tout après le coucher du soleil.
Si l'Etat ne veut pas faire la dépense des
maisonnettes, qu'il accorde du moins à
chaque cantonnier en exercice la jouissance
d'une superficie de jardin déterminée, à
prendre sur les bas-côtés de la route. Qu'est-
ce que cela ferait à l'Etat que le cantonnier
fit pousser des pommes de terre, des haric-
ots et des salades sur ces longues bandes
de terrain qui bordent nos routes, et où il
ne pousse que de l'herbe sans profit pour
qui que ce soit?

Telle est la prière adressée à l'honorable
ministre des travaux publics.

CONSEILS ET RECETTES.

MALADIE DU BLANC.

La Société centrale d'horticulture a const-
taté que pour guérir les végétaux des jar-
dins de la maladie dite le blanc, sorte de
champignon qui couvre les feuilles des
rosiers, des pêchers, des verveines, etc.,
on a recours avec succès au procédé sui-
vant:

On fait fuser dans 10 à 12 litres d'eau 1
kilog. de fleur de soufre et de chaux. On
fait bouillir le mélange jusqu'à complète
fusion, qui lui donne une teinte jaune
orange. On laisse reposer vingt-quatre heu-
res, puis on met en bouteilles.

Pour employer, on mêle un litre par 50
litres d'eau, et on le répand en pluie très-
fine sur les feuilles au moyen d'une se-
ringue Raveneau. On renouvelle l'opéra-
tion pendant trois fois tous les deux jours,
le matin, avant que les rayons du soleil ne
dessèchent le liquide sur les feuilles.

DESTRUCTION DES CHENILLES.

Il suffit de verser sur les bourses con-
tenant ces insectes, ou sur ceux qui en
seraient sortis, un peu d'essence minérale,
celle dont on se sert pour l'éclairage.

Ce liquide, qui fait tache d'huile avec
rapidité, foudroie instantanément tous les
insectes qui se trouvent sur la partie hu-
mectée. Pour économiser le liquide, on
pourrait se servir d'un récipient ayant une
petite pomme d'arrosoir. Un petit appareil
pulvérisateur même suffirait, il aurait l'a-
vantage d'exiger très-peu de substance et
d'être excessivement expéditif. Il aurait sur-
tout sa raison d'être lorsqu'il y aurait à
écheniller sur de grandes étendues.

D'après ce procédé, on a raison en quel-
ques instants de toutes les chenilles qui
existent sur les arbres d'un jardin.

CRÉDIT FONCIER EGYPTIEN

CAPITAL: FR. 80,000,000 ou £ 3,200,000

ÉMISSION

de 60,000 Obligations Foncières 5 0/0

DE FR. 505 ou £ 20 AU PORTEUR

Paiement EN OR

A Paris, à Londres et en Égypte
des Coupons et des Obligations sorties.

Intérêt semestriel, les 1^{er} avril et 1^{er} octobre, net
d'impôts, Fr. 12.62 1/2 ou 10 schellings.

Remboursement au pair, en 50 ans, à fr. 505 ou £ 20
par tirages semestriels. — Le premier rembourse-
ment, pour les titres actuellement émis, aura lieu
le 1^{er} avril 1883.

VERSEMENTS: 425 FRANCS

En souscrivant Fr. 25 »
A la répartition — vers le 31 mai 1882 100 »
Du 1^{er} au 10 juillet 1882 150 »
Du 1^{er} au 10 septembre 1882 150 »

Faculté d'anticipation, à partir de la répartition,
sous escompte de 5 0/0: ce qui ramène, pour ceux
qui se libéreront à la répartition, le versement
à 422.40.

La portion échue du coupon étant de 4 fr. 20,
le prix de revient réel de l'obligation n'est que de:

418 FR. 20

Amortissement compris, le placement ressort à
6 1/3 0/0

Aussitôt après la date du dernier versement, les
certificats provisoires seront échangés contre les
titres définitifs.

Le Crédit Foncier Égyptien, fondé en février
1880, a prêté environ 40 millions garantis par des
terres en plein produit et par des immeubles au
Caire et à Alexandrie.

Le montant total des obligations foncières émises,
y compris les 60,000 obligations de la présente
souscription, s'élève à 50 millions de francs.

Les fonds, provenant des obligations,
sont uniquement destinés à faire des
prêts hypothécaires. Les obligations ont
pour garanties la valeur des immeubles
(le montant des prêts ne peut dépasser 60 0/0 de
cette valeur) et les 80 millions du capital
social.

On souscrit: Mardi 23 Mai 1882

Au Comptoir d'Escompte de Paris;
A la Banque de Paris et des Pays-Bas;
A la Société Générale;
Au Crédit Lyonnais;
A la Banque d'Escompte de Paris;

Qui sont chargés, en France, du paiement des coupons.

On peut souscrire dès à présent par correspondance

LA COTE OFFICIELLE SERA DEMANDÉE

On trouve des prospectus à tous les guichets d'émission.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie},
rue Jacob, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr.

4^e édition, avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 80; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

FAVEUR SPÉCIALE

ACCORDÉE A NOS ABONNÉS

5 fr.

AU LIEU

DE

8 fr.



Nos abonnés connaissent, de réputation au moins, la vaillante et spirituelle

LANTERNE D'ARLEQUIN

illustrée de charmants dessins d'actualité, reproduisant, avec leurs traits, les faits et gestes des beaux messieurs qui gouvernent la R. F.

L'abonnement à la *Lanterne d'Arlequin* est de 8 fr. par an.

Une combinaison particulière avec la Direction de cette publication satirique, nous permet de l'offrir à nos abonnés, anciens et nouveaux, moyennant 5 fr. par an.

Pour recevoir cette PRIME, il suffit à tout abonné d'adresser une bande de notre journal à M. le Directeur de la *Lanterne d'Arlequin*, rue Richelieu, 13, à TOURS.

L'ART NATIONAL, Etude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CLEUZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 80 francs; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

Appel aux Poètes.

Un Concours poétique est ouvert à Fécamp (Seine-Inférieure).

Tous les Poètes peuvent y prendre part. Demander le programme à M. E. HÉROUARD, 30, rue Sainte-Croix, à Fécamp (Seine-Inférieure).

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

LES CHEMINÉES ne fument plus avec le fumifuge H. CAHUZAC, ingénieur à Béziers (Hérault), breveté en France et à l'étranger. — Pose facile. — Prix depuis 12 fr. Envoi franco du catalogue.

SALLE D'ARMES

Rue Beaupaire, 9,
ANCIENNE MAISON FERRIER.

M. ANGELI, ex-professeur d'escrime à l'Ecole de cavalerie, a l'honneur d'offrir aux amateurs d'armes qu'il vient d'ouvrir des cours d'escrime.

Leçons particulières. — Abonnements au cours et à l'année.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. — matin.	10 h. 31 matin.	9 h. 42 matin.	11 h. 14 matin.
8 25 —	7 39 soir.	4 55 —	11 48 —
11 15 —	4 55 —	11 48 —	
1 17 soir.			
4 55 —			
7 50 —			

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A ANGERS
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 42 matin.	11 h. 14 matin.
18 35 —	5 17 soir.	6 24 —	8 25 —
2 15 soir.	3 50 —	4 55 —	6 24 —
6 45 —	10 47 —	11 48 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 8 h. 10.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 MAI 1882.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.	
3 %	83 70	83 70	Nord	2100	2110	Obligations		
3 % amortissable	83 92	84 10	Orléans	1300	1290	Dép. de la Seine, emprunt 1857	235	235
3 % amortissable nouveau	111 50	112 30	Ouest	885	885	Obligations foncières 1877	444	444
4 1/2 %	116 80	117 30	Compagnie parisienne du Gaz	1620	1630	Obligations communales 1879	439	439
Obligations du Trésor	520	515	Canal de Suez	2720	2745	Oblig. foncières 1879 3 %	378	379
Obligations du Trésor nouvelles	521	520	C. gén. Transatlantique	550	540	Est	378	379
Banque de France	5540	5600				Midi	379	377
Comptoir d'escompte	1055	1045				Nord	379	379
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1560	1560				Orléans	377	377
Crédit de France	270	272				Ouest	376	376
Crédit mobilier	570	577				Paris-Lyon-Méditerranée	377	377
Est	750	752				Paris-Bourbonnais	373	377
Paris-Lyon-Méditerranée	1685	1710				Canal de Suez	565	560
Midi	1285	1250						

GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	6 heures 45 minutes du matin, omnibus-midi.	8 heures 15 minutes du soir, omnibus.	10 heures 37 minutes du soir, omnibus-midi.
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	6 heures 45 minutes du matin, omnibus-midi.	8 heures 15 minutes du soir, omnibus.	10 heures 37 minutes du soir, omnibus-midi.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-midi.	9 heures 43 minutes du matin, omnibus.	12 heures 40 minutes du soir, omnibus-midi.	4 heures 44 minutes du soir, omnibus-poste.
3 heures 26 minutes du matin, direct-midi.	9 heures 43 minutes du matin, omnibus.	12 heures 40 minutes du soir, omnibus-midi.	4 heures 44 minutes du soir, omnibus-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Étude de M^e PULBARAUD, notaire à Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée).

A VENDRE

LA PORTION DIVISE

Ci-après désignée

DE LA BELLE PROPRIÉTÉ

DE

CHAUSSAC

Située bourg et commune de Saint-Laurent-sur-Sèvre.

Elle comprend :

Moulin à eau sur la rive droite de la Sèvre Nantaise, ayant trois paires de meules, grand nettoyeur, bluterie et diviseur.

Bonne chute d'eau, dont la chaussée appartient en entier à la propriété et n'est grevée d'aucune servitude au profit de tiers.

Maison d'habitation, composée de quatre chambre au rez-de-chaussée et quatre chambres au premier étage; Remise, écuries, toits à bestiaux et greniers à fourrages;

Prés et jardins de première qualité, contenant environ deux hectares cinquante ares, et entourant de tous côtés le moulin et les bâtiments d'habitation et d'exploitation;

Le tout forme un seul tenant et est compris entre la Sèvre Nantaise et le chemin vicinal de grande communication de Cholet à Saint-Prouan.

La facilité d'exploitation de la propriété, ses larges abords sur la rivière, sa proximité du bourg de Saint-Laurent et des villages du Cliron et de la Trique, et son peu de distance des chemins de fer construits ou projetés, rendent l'immeuble à vendre éminemment favorable à l'établissement de toute importante industrie.

Entrée en jouissance immédiate. Pour traiter et visiter la propriété s'adresser à M. Pierre LACER, propriétaire audit lieu de Chaussac.

MAISON A LOUER

Rue de la Petite-Bilange, n° 10. S'adresser à M. DELANARRE. (11)

Étude de M^e TAHET, notaire à Vihiers.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le 31 mai 1882, à midi.

En l'étude,

Commune de Saint-Maurice-la-Fougereuse.

1^{re} LA MÉTAIRIE DES GRANDES-ÉPONNERIES, n. a. c. contenant..... 49 17 14

2^e LA MÉTAIRIE DES PETITES-ÉPONNERIES, contenant..... 39 83 24

Total des contenances. 89 00 38

Sur la mise à prix de 134.950 francs.

Ces deux métairies sont affermées par bail authentique pour le prix de 4.300 francs, les impôts en plus.

A VENDRE

UN TERRAIN

A Saumur, rue de Bordeaux.

S'adresser à M^e BRAC, notaire, place de la Bilange. (216)

A VENDRE

Un petit poney, robe noire. — Bonnes conditions.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN CHEVAL bai, âgé de 4 ans, taille 1^m 57, très-doux, se montant et s'attelant très-bien; UNE VOITURE Duc à capote avec siège s'élevant à volonté; HARNAIS COMPLET; le tout presque neuf.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

MAISON DE MODES

à Saumur.

S'adresser à M^{me} LAMBERT, 6, rue Saint-Jean. (279)

A VENDRE

A LOUER OU A ARRENTER

Pour se retirer des affaires

UNE FABRIQUE DE POTERIE

ET CAILLOUX

Bien achalandée et en bon état

Belle position avantageuse, bien située,

A SAUMUR (Maine-et-Loire);

MAISON TRÈS-SPACIEUSE

Dans laquelle s'exploite cette

industrie.

Cette maison, favorable à tout commerce, usine et industrie, pourrait être divisée. — Affaire avantageuse.

— Grande facilité de paiement. S'adresser, pour les renseignements et traiter, à Saumur, à M. COULON, propriétaire, rue du Champ-de-Bois, 7, et à M^e BRAC, notaire.

A VENDRE

Prairies artificielles

S'adresser à M. RIVAUD, à Saumur.

A VENDRE

Une JUMENT 3/4 sang, 4 ans.

S'adresser à M. LE PELLETIER, à Salvart (Neuillé).

COMPTABLE actif, travailleur, bonne écriture pour expédier, connaissant les diverses branches de comptabilité, désire un emploi.

S'adresser à COULON-GABORY, à la Sablonnière, Saumur. (209)

J.-A. FRESCO

Chirurgien - Dentiste de Londres.

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Epagneul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine. Cabinet à Angers, 26, rue Lonpeyou. (495)

PALAIS DES MARCHANDS

Rue Baudrière, — Angers

TRÈS-GRAND CHOIX DE MEUBLES DE STYLE

En Pich-Pin et Cerisier

POUR

BAINS DE MER

MAISONS DE CAMPAGNE

LITERIE — SOMMIERS

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages hermétiques, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.

Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.

Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hémorroïdes. On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon soupe de Robert et le biberon-pompe de H. Monchevaut.

Thés

CHOCOLAT

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé: 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. Vanille: 3 fr. 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure: 1 fr. 50; 2 fr. 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAT, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

Saumur, imprimerie de P. GODET.